

## - Foire aux questions -

### Quelle sera ma nouvelle adresse ? Pourrai-je encore utiliser le nom du hameau ?

La norme postale donne droit à six lignes dans l'adresse, comme présenté ci-dessous.

Il est donc tout-à-fait possible pour ceux qui le souhaitent de continuer à marquer leur attachement au hameau dans leur adresse.

### Aurai-je le choix du numéro ?

La règle actuelle de numérotation privilégie la numérotation métrique. Notamment en zone rurale, cela permet un repérage plus facile en donnant une idée de la distance à laquelle on se trouve.

Selon ce principe, les numéros pairs restent d'un côté et les numéros impairs de l'autre.

Vous n'aurez donc pas le choix du numéro, qui correspondra approximativement à la distance entre le début de la voie et votre entrée.

### Devrai-je acheter mon numéro ?

Non, la Commune fournira les plaques de rue et les numéros, qui seront posés par l'employé communal.

Ces dépenses sont intégrées au budget 2016.

### Comment utiliser ma nouvelle adresse avec ma banque, mon médecin, les impôts ?

Une fois les nouvelles adresses déployées, ce sera à vous d'informer vos différents correspondants de votre nouvelle adresse.

Pour vous aider, la mairie vous communiquera votre adresse exacte quand les noms des voies et les numéros auront été arrêtés.



## Lettre d'informations d'AYN

Mai 2016

ÉDITION SPÉCIALE

Groupe-Projet  
NOMMAGE DES VOIES

## - Bilan du Groupe-Projet -

Le Groupe-Projet a été créé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 mars 2015, faisant ainsi suite à la demande

- des habitants qui se sont exprimés lors de la réunion publique du 23 février 2015
- des services de secours (pompiers, médecins, SAMU, etc.) qui ne connaissent pas forcément notre village
- de La Poste, pour qui l'existence d'un système d'adressage facilite le tri du courrier
- des services de livraison

Le Groupe-Projet s'est réuni plusieurs fois, et a recueilli des conseils auprès d'habités de l'adressage, notamment les services de La Poste.

À l'issue de son travail, le Groupe-Projet vous propose les dénominations présentées en pages intérieures.

Le GP s'est également procuré quelques modèles de plaques, que vous pouvez voir en mairie.

## - Consultation publique -

Un cahier est à votre disposition en mairie **du 02 au 28 mai 2016**, aux heures d'ouvertures du secrétariat, pour formuler vos remarques sur

- les noms des voies
- les modèles de plaques

Vous pourrez également rencontrer des membres du Groupe-Projet **le samedi 28 mai** de 10h à midi.

1. Civilité Prénom NOM
2. N° d'appart., boîte aux lettres, etc.
3. Entrée, Bâtiment, etc.
4. Numéro, libellé de la voie
5. Hameau, Lieu-dit
6. Code postal, Commune

### Principe général des adresses normalisées

Monsieur Jean BONNE-EAU  
589 route du Caïon  
Le Grand Bois  
73470 AYN

Exemple - Ici, seules les lignes 1, 4, 5, 6 sont utilisées

Tél 09 62 58 75 66

Fax 04 79 28 72 32

[mairie.ayn@wanadoo.fr](mailto:mairie.ayn@wanadoo.fr)

[ayn.fr](http://ayn.fr)

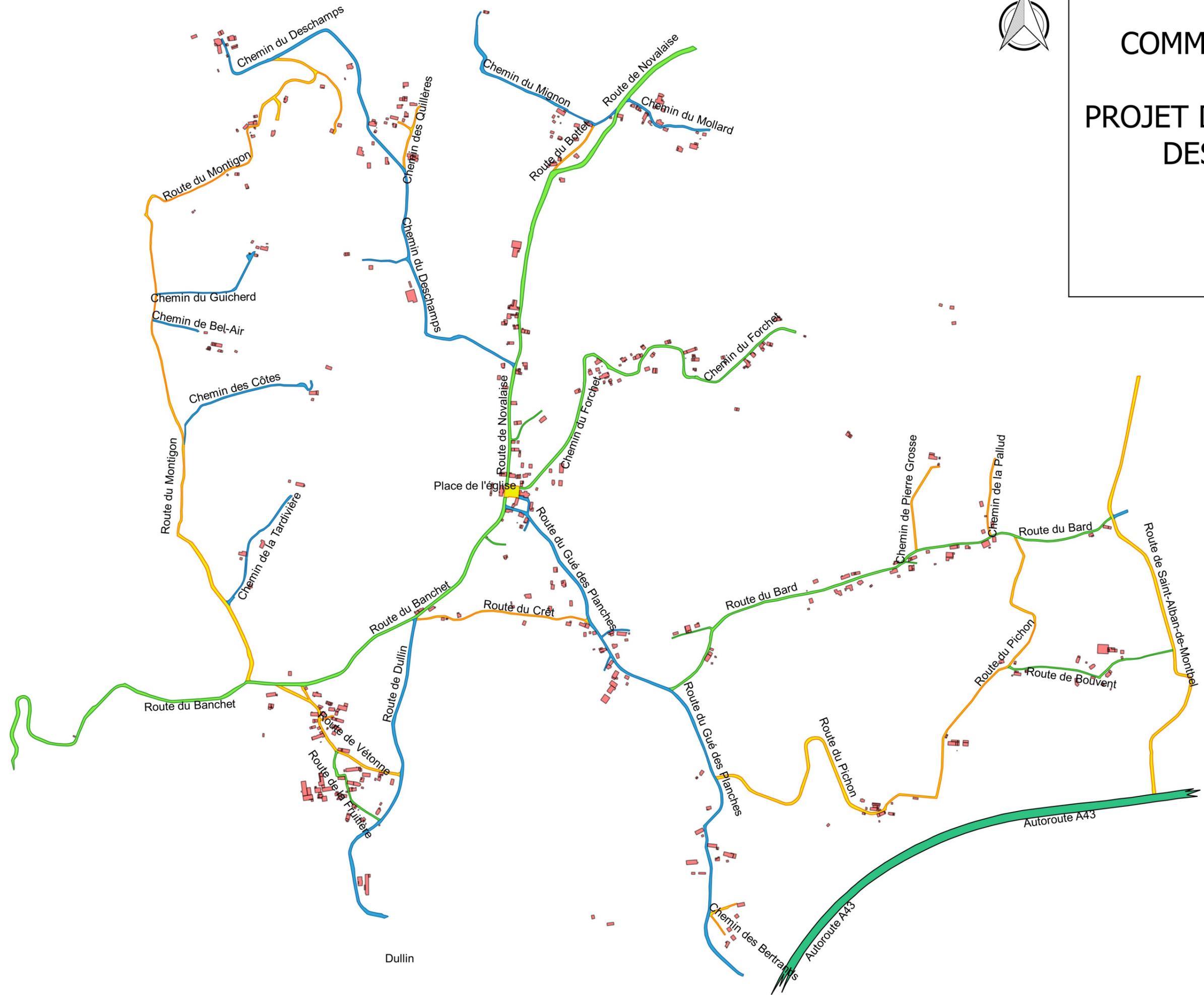
Secrétariat ouvert lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00



# COMMUNE D'AYN

## PROJET DE NOMMAGE DES VOIES

1:10 000



Dullin